

# Quels outils de suivi permettent de calculer en temps réel le seuil de jours de télétravail frontalier ?

## Réponse courte

Le suivi en temps réel des seuils de télétravail frontalier repose sur des **outils de gestion des temps** intégrant un compteur spécifique par salarié et par seuil applicable. L'employeur doit paramétrer des alertes automatiques pour les seuils fiscaux (**34 jours** FR/BE, **19 jours** DE) et le seuil de sécurité sociale de **49 %** issu de l'accord-cadre du 1er juillet 2023.

Les solutions disponibles incluent les **modules de télétravail** des logiciels RH existants (SAP, Workday), les **tableaux partagés** avec macros de calcul automatisées et les **plateformes cloud** spécialisées. Le choix de l'outil doit garantir la **traçabilité** des données conformément au RGPD et à l'article L.261-1 du Code du travail, ainsi que la production de rapports exploitables en cas de contrôle fiscal ou social par les administrations compétentes.

## Définition

Les **outils de suivi du télétravail frontalier** désignent l'ensemble des dispositifs techniques et organisationnels permettant à l'employeur de comptabiliser en temps réel les jours de télétravail exercés par chaque salarié frontalier depuis son pays de résidence. Ils visent à garantir le respect des **seuils fiscaux bilatéraux** et du **seuil de sécurité sociale** en produisant des données fiables et auditables. Voir aussi : [règle des 25 %](#).

## Conditions d'exercice

L'outil de suivi doit répondre aux exigences fonctionnelles suivantes.

Exigence	Détail
<b>Compteur individuel</b>	Un compteur par salarié, par année civile
<b>Multi-seuils</b>	Paramétrage des seuils fiscal et social par pays
<b>Alertes</b>	Notifications à 80 % et 95 % du seuil
<b>Temps réel</b>	Mise à jour quotidienne du compteur
<b>Traçabilité</b>	Historique complet et non modifiable
<b>RGPD</b>	Conformité au traitement des données personnelles

## Modalités pratiques

Plusieurs types d'outils peuvent être déployés selon la taille de l'entreprise.

Outil	Détail
Module SIRH	Intégré au logiciel RH existant (SAP, Workday)
Tableur partagé	Excel/Google Sheets avec macros et alertes
Plateforme cloud	Solution SaaS dédiée au suivi transfrontalier
Application mobile	Déclaration par le salarié avec validation manager
API SECUline	Interconnexion avec la plateforme <a href="#">CCSS</a>
Reporting	Tableau de bord mensuel par pays de résidence

## Pratiques et recommandations

**Intégrer** le suivi des jours de télétravail dans le système de gestion des temps existant plutôt que de créer un outil parallèle, pour garantir la cohérence des données. Voir aussi : [obligations déclaratives](#).

**Paramétrer** des alertes différenciées par pays de résidence, le seuil le plus restrictif (19 jours pour l'Allemagne) devant déclencher des notifications plus fréquentes.

**Former** les salariés frontaliers à la saisie quotidienne de leurs jours de télétravail et prévoir un processus de validation par le manager direct.

**Archiver** les données de suivi pendant la durée de prescription fiscale et sociale (5 ans minimum) pour pouvoir répondre à tout contrôle ultérieur.

## Cadre juridique

Le cadre juridique applicable repose sur les textes suivants.

Référence	Objet
Art. <a href="#">L.261-1</a> du Code du travail	Protection des données et surveillance
Règlement (UE) 2016/679 (RGPD)	Traitement des données personnelles
Conventions fiscales bilatérales	Seuils de tolérance (34 jours FR/BE, 19 jours DE)
Accord-cadre européen du 1er juillet 2023	Seuil de 49 % en sécurité sociale

L'utilisation d'outils de **géolocalisation** pour vérifier le lieu de télétravail est soumise à des conditions strictes de **proportionnalité** et de **transparence** (article L.261-1 du Code du travail). Une simple déclaration du salarié avec validation managériale est généralement considérée comme suffisante et moins intrusive.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.